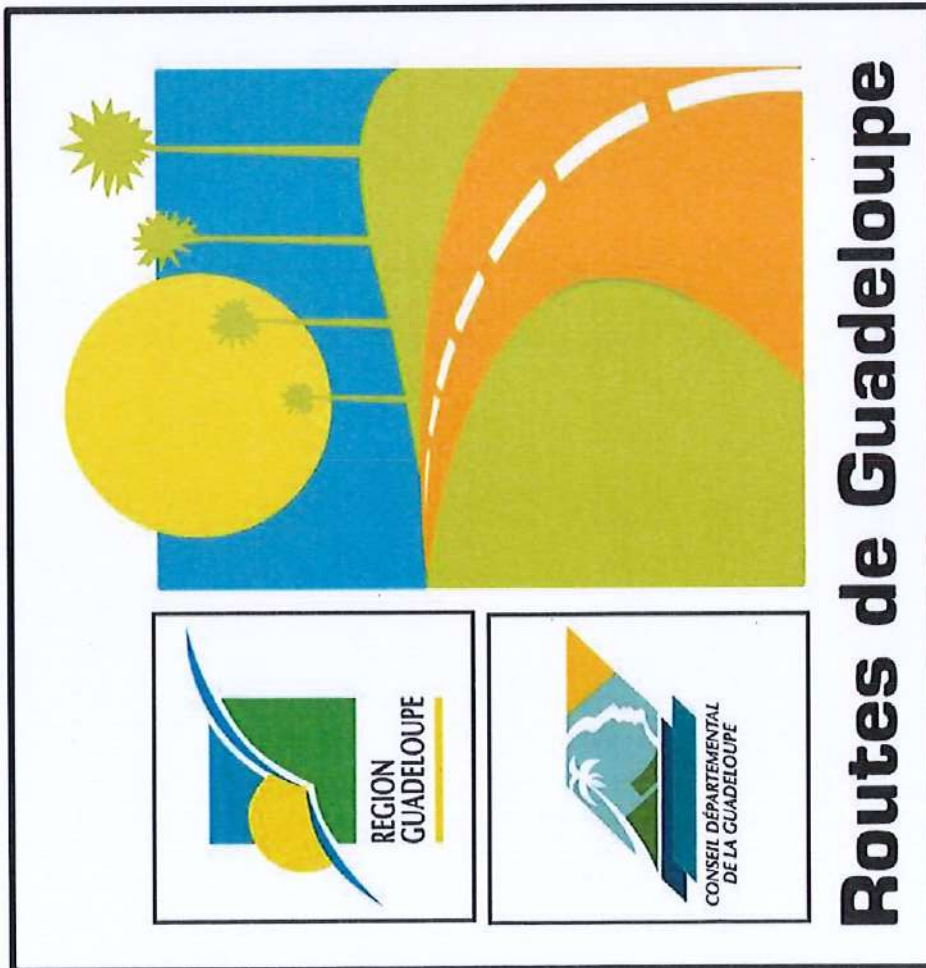


RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024





- Le cadre réglementaire
- Présentation du contexte
- L'exécution budgétaire 2023
- Les orientations budgétaires 2024



Sommaire

Le cadre réglementaire

- Le débat d'orientations budgétaires est une obligation légale pour les communes d'au moins 3 500 habitants, les établissements de coopération communale qui comprennent au moins une commune d'au moins 3 500 Habitants, et plus généralement pour les collectivités et établissements publics relevant de cette strate démographique.
- Etape essentielle dans le cycle budgétaire, il intervient dans un délai de 2 mois avant le vote du budget primitif (délai porté à 10 semaines dans le cadre de la nomenclature budgétaire et comptable M57) et a pour vocation de donner aux membres de l'organe délibérant les informations nécessaires à leur prise de décision lors du vote du budget.
- Depuis la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NotRe), l'information des élus a été renforcée.

Le cadre réglementaire

Le rapport d'orientations budgétaires doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement ;
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contracté et les perspectives pour le projet de budget
- Pour les communes de plus de 10 000 Hab., les EPCI de plus de 10 000 Habitants comportant au moins une commune de plus de 3 500 Habitants, ainsi que les départements, régions le rapport comporte également les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération ; à la durée effective du travail.

Le cadre réglementaire

- Une délibération prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires
- Composé des collectivités régionale et départementale, le Syndicat Mixte « Routes de Guadeloupe » relève depuis le 1^{er} janvier 2024 de la nomenclature budgétaire et comptable M 57. Nos principales recettes sont constituées des dotations de chacun des membres, des subventions sur les opérations d'investissement. Se rajoutent les redevances d'occupation du domaine public routier ainsi que le Fonds de compensation de la TVA.
- L'établissement n'a pas recours à l'emprunt.
- Le débat sur les perspectives budgétaires se déroule dans un contexte financier particulièrement tendu, en raison du contexte économique et des orientations nationales en matière de maîtrise des dépenses publiques.

Le contexte général

- Au niveau mondial, l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire.
- Au niveau européen, la dynamique de désinflation devrait se poursuivre mais il est à noter que le taux d'épargne des ménages reste élevé et supérieur à son niveau avant la crise du COVID.
- Par ailleurs, ce contexte est marqué par la poursuite de la crise en Ukraine ayant des incidences sur l'approvisionnement et le prix de certains produits (matières premières, énergie ...)

Le contexte général

- En France : les prévisions retenues par le Gouvernement pour l'établissement du budget 2024 sont :
 - Croissance : 1,4% contre 1% en 2023 ;
 - Inflation : +2,6% (mesurées par l'indice des prix à la consommation)
- les différentes lois de programmation en matière financière visent à maîtriser les dépenses publiques de manière à les ramener progressivement dans les critères européens (déficit public : moins de 3% du PIB à l'horizon 2027 ; en 2023, le déficit était de 4,9 % du PIB) ; Les administrations publiques locales sont à ce titre mises à contribution pour baisser leurs dépenses de 1 point sur la période 2023 / 2027.
- Les lois de programmation financière comportent également des mesures pour la transition écologique.

Le contexte général

- Ainsi, la loi de finances pour 2024 prévoit plus de 7Mds de crédits supplémentaires par rapport à 2023 pour soutenir les principaux leviers de la planification écologique :
 - La rénovation des bâtiments et logements : +0,8 Mds €
 - La décarbonation des mobilités : +1,4 Mds €
 - La préservation des ressources : +1,2 Mds €
 - La transition énergétique : +1,1 Mds €
 - La compétitivité verte : +1,7 Mds €
 - Le fond vert en faveur des collectivités, comprenant des mesures de soutien à l'investissement local pour la planification écologique : +0,8 Mds €

Le contexte général des DOB à Routes de Guadeloupe

- Le débat d'orientations budgétaires 2024 est l'occasion pour le Syndicat Mixte « Routes de Guadeloupe » de réaffirmer ses engagements :
 - au service de la sécurité et du confort des usagers de la route ;
 - pour la conservation du patrimoine routier ;
 - en matière environnementale : notamment par l'accompagnement de la réflexion menée sur les mobilités durables afin de réduire l'impact environnemental des déplacements ; par le développement de pratiques visant à maîtriser nos coûts et accentuer notre démarche en matière de transition écologique ;
 - en direction du personnel afin de préserver leurs conditions de travail et la qualité du dialogue social

L'exécution budgétaire

L'année 2023 a été marquée par :

- Le passage des tempêtes Philippe et TAMMY qui ont endommagé certains axes routiers
- La participation au programme de sécurisation des ouvrages d'art post FIONA
- Le suivi des travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus
- Des études sur la mobilité, mais aussi pour la mise en sécurité du réseau routier (notamment refonte de la signalisation)
- Le changement des logiciels de gestion RH et finances, avec pour objectifs : l'amélioration du traitement des données ; une analyse plus fine de celles-ci afin d'améliorer le pilotage des services et d'apporter le cas échéant les correctifs
- L'inauguration du nouveau centre routier de Pointe-Noire

Chiffres clés de l'exécution budgétaire

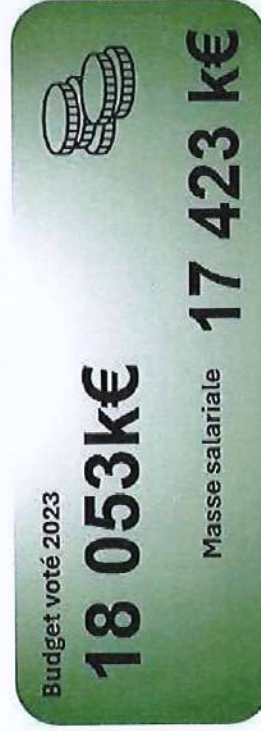
SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2023 VOTE	REALISE	TAUX DE REALISATION
RECETTES	24 779 247,38 €	24 574 116,76 €	99%
DEPENSES	24 779 247,38 €	23 405 811,47€	94%

Chiffres clés de l'exécution budgétaire

SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2023 VOTE	REALISE	TAUX D'EXECUTION
RECETTES	14 090 322,38 €	12 466 774,87 €	88%
DEPENSES	14 090 322,38 €	3 307 378,87 €* (hors RAR et engagements)	24%*

L'exécution budgétaire

- La section de fonctionnement présente en dépenses un taux d'exécution de 94 %
- Le principal poste de dépenses en fonctionnement est celui des charges de personnel qui représentent 74 % des dépenses. Cependant, ces dépenses restent dans le cadre des prévisions budgétaires



L'exécution budgétaire

- En ce qui concerne les **charges à caractère général** (chap. 011), elles représentent 26% des dépenses de fonctionnement et restent dans le cadre des prévisions budgétaires.
- En ce qui concerne les **dépenses d'investissement**, leur taux d'exécution s'établit à 24 %, taux peu élevé si l'on tient compte uniquement des réalisations effectives.
- En incluant les engagements pris, notamment pour l'achèvement des réhabilitations en cours pour améliorer la qualité de vie des agents, le remplacement de certains matériels roulants, le taux d'engagement s'approche des 80 %

Les orientations budgétaires 2024

Axe 1 : La poursuite de l'entretien et de la sécurisation du réseau routier et de ses dépendances afin de garantir la sécurité et la mobilité des usagers avec les moyens mis à disposition par les collectivités

Axe 2 : Accompagner la poursuite de la réflexion sur les évolutions du trafic et le développement des modes alternatifs de déplacements pour une mobilité durable

Axe 3 : Un contexte de maîtrise des dépenses publiques / Des actions en vue de la transition énergétique

Axe 4 : L'amélioration des conditions de travail des agents et le maintien d'un dialogue social de qualité

Axe 1 :

La poursuite de l'entretien et de la sécurisation du réseau routier et de ses dépendances afin de garantir la sécurité et la mobilité des usagers avec les moyens mis à disposition par les collectivités

Entretien et sécurisation des axes routiers avec les moyens mis à disposition par les collectivités

De même qu'en 2022, suite au passage de la tempête FIONA, les phénomènes cycloniques TAMMY et PHILIPPE ont occasionné de nombreux dégâts sur nos infrastructures routières et sur les ouvrages d'art, montrant la nécessité d'intégrer l'impact du changement climatique sur la gestion de nos infrastructures.

Nous poursuivons nos missions en matière d'entretien courant et de sécurisation du réseau routier et de ses dépendances avec les moyens mis à disposition par le Conseil Régional et le Conseil Départemental. Pour ce faire, nous nous appuyons sur :

- la cartographie du réseau via notre Système d'informations géographiques routier (SIGR),
- les remontées de terrain faites par les centres routiers,
- les inspections de sécurité des itinéraires.

En 2023, la mission « ouvrages d'art » a été renforcée par un agent suite à une mobilité interne afin d'accentuer la surveillance des ouvrages d'art. Nous avons fait évoluer les missions de certains agents des centres routiers afin qu'ils participent au suivi des ouvrages d'art et que nous ayons une veille sur l'ensemble du territoire.

En 2024, l'entretien quotidien et préventif se poursuivra tant en régie que via la gestion des bons de commande pour le compte des collectivités régionale et départementale. Nous continuerons notre **collaboration avec ces dernières pour la planification et la mise en œuvre de la programmation de l'entretien** (fauchage, élagage, marquage routier).

Par ailleurs, l'établissement se fixe pour objectifs :

- **De préparer la remise à niveau la signalisation directionnelle et de police sur les RD et RN.** La signalisation directionnelle joue un rôle essentiel dans la sécurité, permettant d'identifier clairement les itinéraires à suivre. Dans un 1^{er} temps, un recensement de l'ensemble de la signalisation a été opéré (+ de 8 550 ensembles implantés sur le territoire) ; dans un 2^d temps, le suivi sera assuré par nos agents, par le biais d'une application développée en interne ;
- **d'assurer un traitement rapide des dysfonctionnements repérés sur le réseau** afin de diminuer les risques pour les usagers de la route;
- **de contrôler la qualité des matériaux utilisés** lors de la réfection des routes

Les principales prévisions de recettes en fonctionnement

Pour rappel, l'essentiel du budget de Routes de Guadeloupe est constitué des dotations des collectivités régionale et départementale. Ces dernières, comme l'ensemble des collectivités, connaissent des contraintes sur leur budget liées à l'augmentation des charges courantes et une baisse des ressources. Ces dotations sont complétées notamment par des financements européens, la redevance d'occupation du domaine public, ainsi que le FCTVA.

Les prévisions budgétaires de 2024 en matière de dotations sont les suivantes :

DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT		Prévisions 2024	
	Fonctionnement courant (Chap. 011)	Charges de personnel (Chap. 012)	
CONSEIL REGIONAL	1 650 000 €	11 180 510 €	
CONSEIL DEPARTEMENTAL	1 700 000 €	6 800 000 €	
TOTAL	21 330 510 €		
LES PRINCIPALES AUTRES RESSOURCES			
FCTVA	625 262 € (contre 387 667 € en 2023)		
Redevance d'occupation du domaine public routier	273 887 € (contre 258 582 € en 2023)		
Autres produits de gestion courante (recettes chèques déjeuner)	220 000 € (contre 250 000 € en 2023)		

Axe 2 :

Accompagner la poursuite de la réflexion sur les évolutions du trafic et le développement des modes alternatifs de déplacements pour une mobilité durable

La problématique des transports

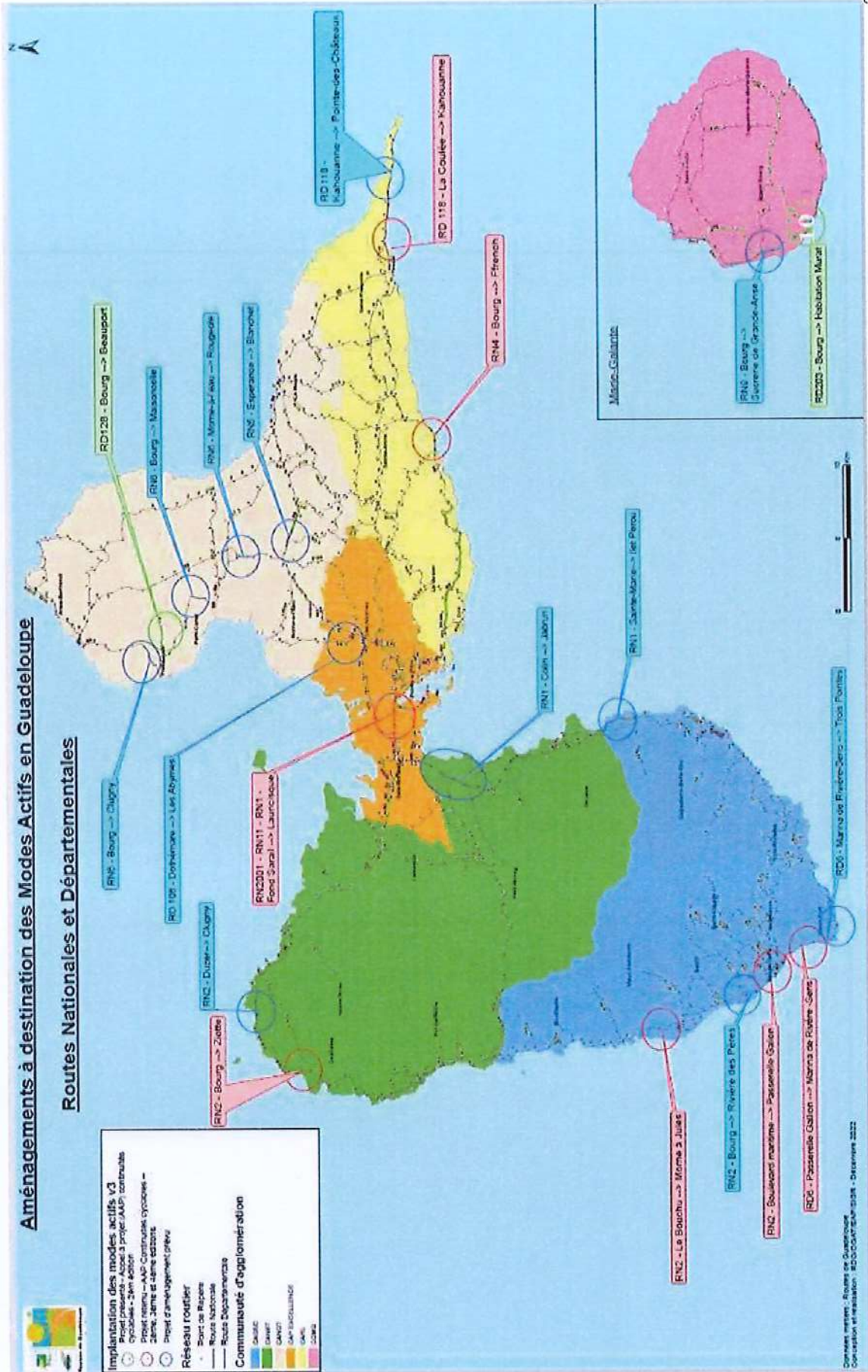
La problématique des transports demeure une question cruciale et déterminante en Guadeloupe. En effet, la voiture individuelle reste le moyen de transport le plus utilisé ; par ailleurs, l'activité économique se concentre principalement sur le territoire de la communauté d'agglomération de Cap Excellence (Pointe-à-Pitre /Abymes/ Baie-Mahault), ce qui engendre la multiplication des points d'engorgement, cf une saturation des réseaux routiers. Au vu de la configuration de notre territoire, la capacité du réseau routier n'évoluera que sensiblement.

Aussi, Routes de Guadeloupe est engagé aux côtés des collectivités régionale et départementale pour la réduction de l'impact environnemental de l'utilisation des routes et la **promotion de modes alternatifs de déplacements.**

TRAFIKERA, système dynamique d'exploitation du réseau routier mis en place en 2013 participe à l'amélioration de la gestion du réseau par l'information apportée aux usagers sur l'état du trafic et la gestion des incidents (liens avec les services de secours et de gendarmerie).

Dans le cadre du développement des modes de déplacements durables, le Conseil Régional et le Conseil Départemental ont élaboré le **Schéma Régional des Véloroutes (SVR)** qui a vocation à promouvoir le cyclotourisme ; proposer un partage de la voirie entre les différents modes de déplacements ; développer l'usage du vélo comme mode de déplacement quotidien et prendre en compte les modes actifs dans les projets structurants du territoire.

RDG a participé pour le compte des collectivités à **9 appels à projet** « **Fonds mobilité active – continuités cyclables** » parmi lesquels 7 ont été retenus et bénéficient de cofinancements pour la réalisation de pistes cyclables. Ces projets vont être déployés à partir de 2024 et représenteront 11,635 km d'aménagements sur les RN et les RD. RDG coordonnera ces différents projets en lien avec les communautés d'agglomération et les communes concernées.



Par ailleurs, Routes de Guadeloupe participe aux études menées par la collectivité régionale en vue d'optimiser les plateformes routières existantes pour créer des **voies réservées aux transports en commun (VRTC) sur les grands axes routiers**, notamment aux abords de l'agglomération pointoise. Ce projet est porté par le SMT avec les parties prenantes que sont le Conseil Régional, le Conseil Départemental, CAP'EX, Les villes de Pointe-à-Pitre, Abymes et de Baie-Mahault. Le SMT est lauréat de l'AAP TCSP et PEM pour un montant de 13,6M€ ; ce projet prévoit à long terme un tracé de plus de 40 km de voie réservée. L'AMO a été désigné et les études techniques ont débuté.

Dans ce cadre, RDG a été désigné pour suivre les études techniques de 2 projets :

- RN1 entre l'Illet Pérou (Capesterre Belle-Eau) et Christophe (Goyave)
- RN 1 entre Basse-Lézarde (Petit-Bourg) et Destrellan (Baie-Mahault)

Axe 3 :

Le contexte de la maîtrise des dépenses publiques /

Des actions en vue de la transition énergétique

Le contexte de la maîtrise des dépenses publiques

Dans le contexte actuel, il est nécessaire de mobiliser différents leviers pour maîtriser les dépenses publiques :

A/ La poursuite de la modernisation de l'information routière et des remontées de l'activité de terrain

Depuis la mise en œuvre de TRAFIKERA, notre mission d'exploitant du réseau routier s'est améliorée par :

- La fiabilisation des informations transmises aux usagers sur les conditions de circulation ;
- Une optimisation des infrastructures existantes et l'amélioration des conditions de circulation sur le réseau routier
- Une gestion optimisée des interventions sur les grands axes via les équipements de terrain

Après 10 années de mise en œuvre, un bilan est en cours afin de déterminer :

- les apports pour les usagers et les collectivités
- mais aussi d'envisager l'évolution des équipements de gestion de trafic (aspects techniques et aspects matériels).

L'établissement a développé en interne des applications visant à améliorer la collecte, l'analyse et le géo-référencement des données métiers (E-Card). Ce sont 28 tablettes (dont l'achat a été co-financé par le FSE) qui sont utilisées par un peu plus de 80 agents afin d'optimiser les remontées de terrain et leur analyse.

B / L'optimisation des moyens

La nouvelle organisation des services déployée en 2023 a permis :

- une mise en cohérence entre les limites des directions de territoire et les champs d'intervention des agents (positionnement au plus près du terrain) ;
- une mutualisation des moyens matériels et humains, notamment pour le fauchage, les travaux spéciaux (hydro-curage,..) permettant d'optimiser l'utilisation des machines sur les différentes Directions de territoire.

L'établissement poursuivra l'utilisation de la dématérialisation des procédures afin notamment de réduire la consommation du papier, de fluidifier les échanges entre les services et d'optimiser la gestion de certaines procédures (planification des interventions, suivi de leur réalisation, suivi des astreintes ...)

En 2023, les applications de gestion des finances et des ressources humaines ont été déployées ; elles doivent permettre une analyse plus fine des coûts, le suivi des indicateurs. Compte tenu de la période de formation (courant 2023) et du changement de nomenclature budgétaire au 01/01/2024, l'appropriation pleine de ces outils devrait être effective en 2024.

L'optimisation des moyens passera également comme en 2023 par la mobilisation des aides européennes (FEDER, FSE pour les actions éligibles) ou étatiques (« fonds vert » pour la transition écologique).

C / La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement courant s'élèvent en 2023 à **3 778 230 €**, restant dans le cadre des prévisions budgétaires.

Pour 2024, il est prévu de **maintenir les dépenses de fonctionnement courant à un niveau stable**, tout en privilégiant une démarche de maîtrise des coûts avec notamment :

- une réduction des consommations d'électricité au siège et à la Jaille par la mise en fonctionnement des panneaux photovoltaïques (prévision d'autonomie à 80% sur les 2 sites);
- un suivi régulier des engagements de dépenses via les différentes applications de gestion : comptable, marchés publics, RH, gestion des interventions techniques dans les bâtiments.

Pour autant, nous devons garantir le fonctionnement des services et prévoir les dépenses incompressibles, parmi lesquelles :

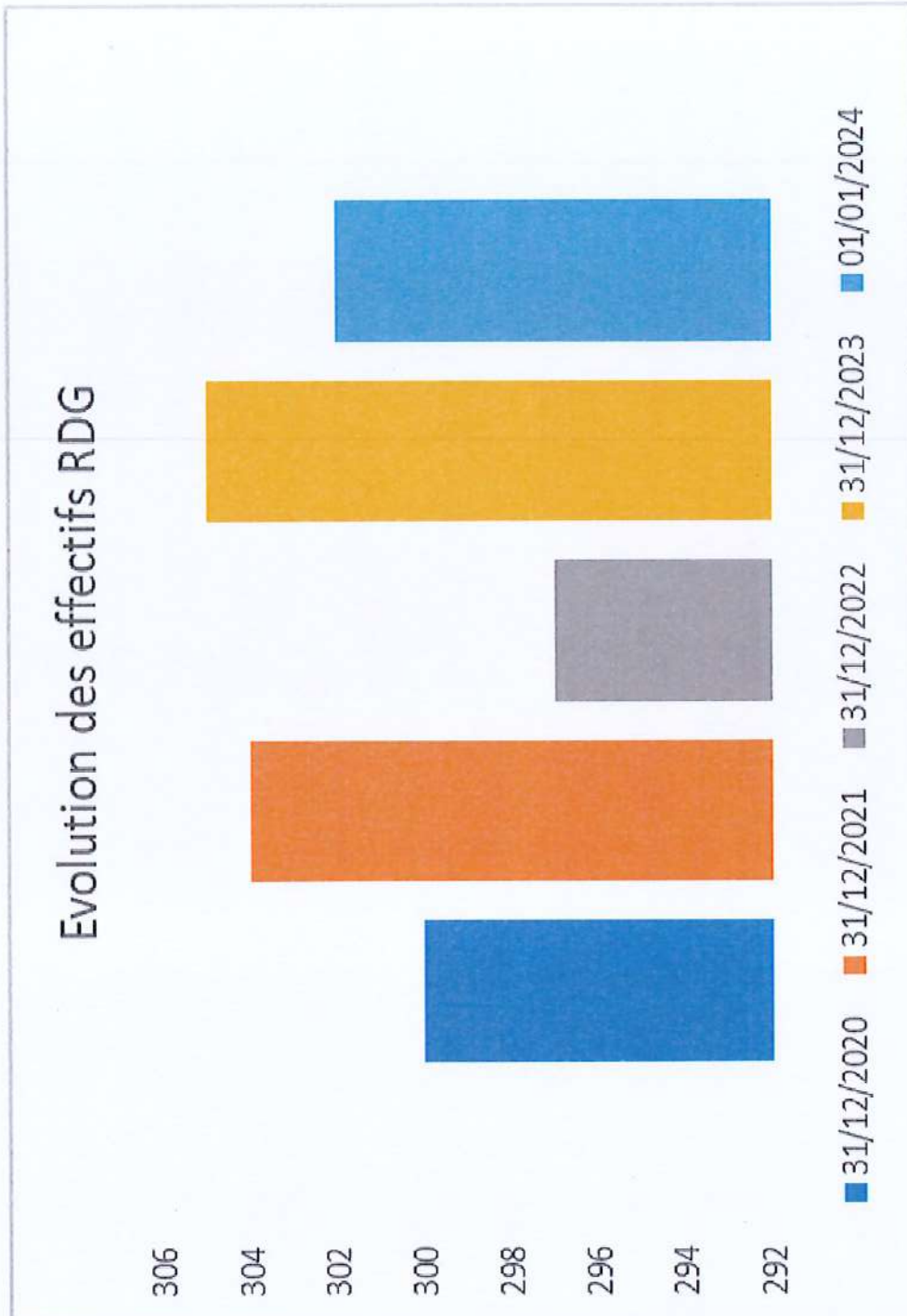
- Le carburant,
- Le renouvellement des dotations en habillement et équipements de protection individuelle,
- La fourniture des petits équipements pour la réparation d'engins et des véhicules entretenus par la Direction de la gestion et de la maintenance des matériels (DGMM). Bien que nous ayons remplacé les véhicules les plus anciens et que nous prévoyons l'acquisition de nouveaux véhicules, il subsiste un besoin de réparations quotidiennes pour ne pas pénaliser les équipes de terrain
- Le coût des télécommunications, comprenant les abonnements des divers équipements de TRAFIKERA
- Les prestations de services pour l'entretien quotidien des bâtiments et des équipements
- La maintenance des diverses applications

A cela s'ajoutent de nouvelles dépenses en vue de la sécurisation de nos systèmes d'information face à la multiplication des cyberattaques

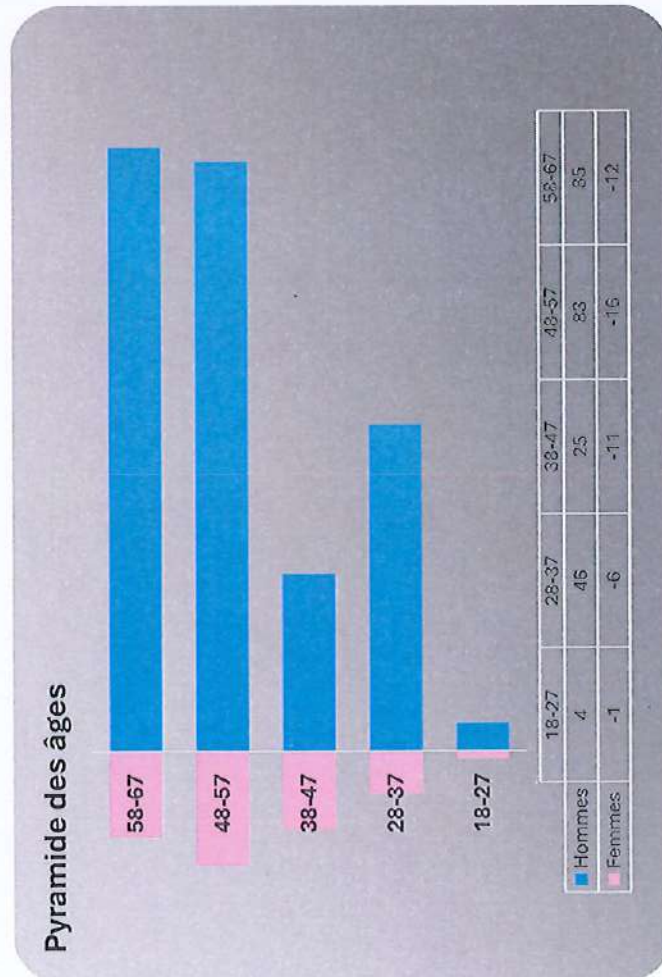
Les dépenses de personnel

Les effectifs ont toujours été rigoureusement maîtrisés et suivis en restant scrupuleusement dans le cadre fixé par les transferts et la réorganisation du service en 2017 qui a conduit à des effectifs autorisés à 311 agents (ETP). Ils se répartissent au sein de deux filières : la filière technique, dont le personnel est majoritaire de par les missions de l'établissement (85,16 %) et la filière administrative (14,84 %). Ils sont majoritairement titulaires (95,81%). L'évolution de l'effectif total s'explique par divers mouvements du personnel, notamment des nominations en catégorie A ou B suite à concours ou au titre de la promotion interne.

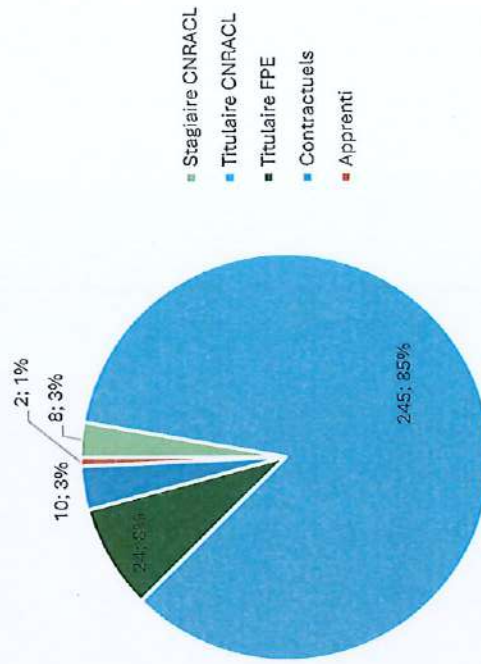
	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	Evolution entre 2020 et 2023
TOTAL Filières et agents mis à disposition	300	304	297	305	+5



Pyramide des âges et répartition des effectifs par statut au 31/12/2023



Répartition des effectifs par statut



Répartition des agents au 31/12/2023

Nombre d'hommes au 31/12/2023



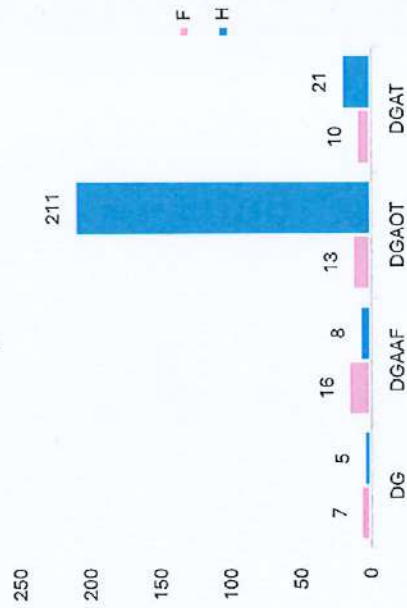
245

Nombre de femmes au 31/12/2023

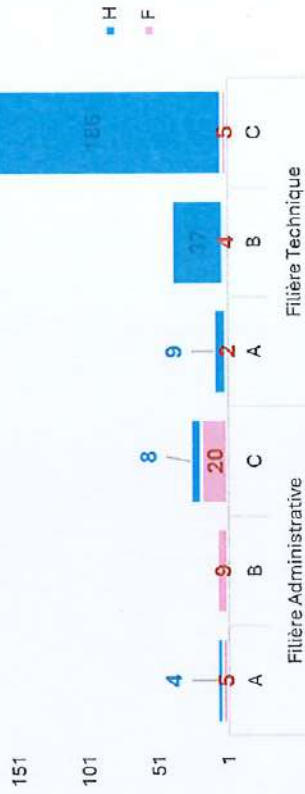


46

Répartition des effectifs par sexe au 31/12/2023



Répartition des effectifs par filière et par sexe



Le temps de travail

Nombre d'heures travaillées
528 249h

Dont heures supplémentaires
7 726h

Coût des astreintes
259 293€

Coût des heures supplémentaires
175 440€

434 733€

Evolution des dépenses de personnel

CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
16 556 676 €	16 772 601 €	17 268 991 €	17 423 242 €

- L'évolution des dépenses de personnel entre 2021 et 2022 s'explique notamment par l'augmentation du point d'indice et l'application des CAP (près de 500 000 €) ; la revalorisation du SMIC en 2022 et l'impact en année pleine du renforcement de l'encadrement administratif (4 B).
- L'augmentation des dépenses de personnel en 2023 est liée au glissement vieillesse technicité (GVT), mais aussi à l'application des revalorisations du SMIC et indiciaires. Par ailleurs, l'encadrement a été renforcé : 2 cadres cadres A dans la filière technique, 5 cadres B (2 filière technique, 3 en filière administrative)

En 2024, les dépenses de personnel, évaluées à 17 980 513 € devront intégrer :

- l'augmentation de la valeur du point d'indice (+ 5 points d'IM par agent, appliqués depuis le 01/01/2024)
- Les effets du G.V.T.
- Les mesures relatives à la prime du pouvoir d'achat en direction de certains personnels (rémunérations les plus modestes)
- L'application des avancements de grade et promotions internes

L'établissement poursuivra la mise en œuvre de sa politique ambitieuse de formation avec des formations spécifiques liées à nos métiers, à l'évolution des pratiques managériales et au développement du numérique. Il sera fait appel au CNFPT mais aussi à des organismes extérieurs pour les formations spécifiques.

Des actions en vue de la transition énergétique

- En 2023, nous avons mis en place des citernes sur différents sites. Certaines, de récupération des eaux de pluie, sont utilisées pour le lavage des véhicules
- RDG va se doter prochainement de 2 véhicules utilitaires électriques
- En 2023, des travaux ont été entrepris pour l'installation de panneaux et de bornes photovoltaïques et d'ombrières sur les sites de la Jaille et du Siège. Ils ont été finalisés et devraient permettre prochainement de réduire notre consommation d'électricité, permettre le rechargement des véhicules électriques et participer ainsi à la préservation de l'environnement

Axe 4 :

L'amélioration des conditions de travail des agents /

Le maintien d'un dialogue social de qualité

Le nouveau centre routier de Pointe-Noire a été inauguré le 19/01/2024 poursuivant notre politique de rénovation des bâtiments et d'amélioration des conditions de travail des agents.

En 2024, il est prévu la reconstruction des centres routiers de Capesterre Belle / Eau et d'Anse-Bertrand pour un coût prévisionnel par opération de 2 450 000 €.

Une attention sera également portée sur l'entretien des infrastructures existantes et la sécurisation des sites via la vidéosurveillance.

Par ailleurs, un marché est en cours afin de poursuivre le renouvellement des matériels roulants.

En ce qui concerne les petits équipements d'entretien, une réflexion sera menée afin de réduire autant que possible la pénibilité des activités.

Ces différentes opérations seront réalisées sur notre budget d'investissement tel qu'il résulte des dotations des collectivités.

Au-delà des aspects réglementaires visant à réduire les risques et améliorer les conditions matérielles des agents, nous poursuivrons nos actions en vue de favoriser le lien social et le bien-être au travail. Le Comité des Œuvres Sociales de Routes de Guadeloupe (COSARG) a été relancé en 2023 ; nous participerons à son fonctionnement visant à promouvoir des activités sportives, sociales et culturelles au profit des agents.

Les actions d'accompagnement des agents menées par la psychologue du travail et l'assistante sociale se poursuivront également en 2024 afin de permettre des espaces d'échanges sur les problématiques du travail ou autres rencontrées au quotidien.

RDG est attaché à un dialogue social de qualité, indispensable au bon fonctionnement de l'établissement. En 2024, nous reprogrammerons les instances du dialogue social que sont le Comité Social Territorial (CST) et sa formation spécialisée (FSSSCT) sur les différentes thématiques relevant de leurs compétences.

C'est sur l'ensemble de ces points que vous êtes amenés à débattre.

Merci de votre attention